

COMMUNE DE LUGNY

CONSEIL MUNICIPAL DU 24 FEVRIER 2021
COMPTE RENDU

Département de Saône et Loire

L'an deux mil vingt et un, le vingt-quatre février à vingt heures trente, le conseil municipal, en application des articles L. 2121-7 et L. 2122-8 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT), s'est réuni le conseil municipal de la commune de LUGNY sous la présidence de M GALÉA, Maire.

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 15

PRÉSENTS : Messieurs Guy GALEA, Philippe GOURLAND, François ROUGEOT, François GOLLEAU, Joël GAYET, M Patrick POINT, M Franck REDOUTEY, M Patrice MILLOT et M Thomas THEVENARD

Mesdames Sarah GOYON, Louise-Marie DRAPIER, Myriam MARCK, Mme Christine CHEVALIER et Agnès BLANC.

ABSENTS : M Jean-Charles LALANNE (pouvoir donné à M G.GALEA).

La séance a été ouverte sous la présidence de M GALÉA, maire, qui a déclaré les membres du conseil municipal cités ci-dessus installés dans leurs fonctions.

Mmes Sarah GOYON et Myriam MARCK ont été désignées en qualité de secrétaires de séance par le conseil municipal.

M Le Maire (suite à un oubli) demande la permission aux élus de rajouter une délibération, un conseiller s'y oppose, M Le Maire proposera donc de délibérer lors du prochain conseil.

1) VALIDATION DU DERNIER COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 20 JANVIER 2021

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve à l'unanimité le compte rendu du 20/01/2021.

2) APPROBATION : COMPTE ADMINISTRATIF et COMPTE de GESTION COMMUNAL 2020 Délibération 2021 / 007 et 008

M Le Maire, donne la parole à M GOURLAND afin de présenter le CA 2020 du budget Communal.

- Présentation est faite du compte administratif et du compte de gestion 2020 du **BUDGET COMMUNAL**, laquelle peut se résumer ainsi

LIBELLE	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT	
	DEPENSES DEFICIT	RECETTES EXCEDENT	DEPENSES DEFICIT	RECETTES EXCEDENT
RESULTATS REPORTÉS		282 733,35		357 888,68
OPERATION DE L'EXERCICE	986 589,42	1 241 187,54	947 287,65	597 458,51
TOTAUX	986 589,42	1 523 920,89	947 287,65	955 347,19
RESULTAT DE CLOTURE		537 331,47		8 059,54
EXCEDENT DE FINANCEMENT				545 391,01
RESTE A REALISER			602 371,14	418 500,00 €
SOLDE DES RESTES A REALISER			183 871,14	
BESOIN TOTAL DE FINANCEMENT			175 811,60	
2°- Considérant l'excédent de fonctionnement de			537 331,47	

décide d'affecter la somme de

175 811,60 €	au compte 1068 (recette d'investissement)
- €	restant au compte 001 - Déficit de fonctionnement reporté
361 519,87 €	restant au compte 002 - Excédent de fonctionnement reporté

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve à l'unanimité :

- Le Compte Administratif 2020 du budget Communal Délibération 2020/007
- Le Compte de Gestion 2020 Délibération 2020/008
- L'affectation du résultat Délibération 2020/007

3) APPROBATION : COMPTE ADMINISTRATIF et COMPTE de GESTION COMMUNAL 2020 Délibération 2021 / 009 et 010
BUDGET ST PIERRE

M Le Maire, précise que concernant le budget St Pierre il n'y a eu aucune écriture de passée sur l'exercice 2020. Ainsi le résultat reste inchangé à savoir un déficit de 5 131,60 € que sera comblé par la vente du terrain restant.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve à l'unanimité de :

D'affecter la somme de

5 131,60 €	au compte 1068 (recette d'investissement)
	restant au compte 002 - Déficit de fonctionnement reporté

- Le Compte Administratif 2020 du budget St Pierre Délibération 2020/009
- Le Compte de Gestion 2020 Délibération 2020/010
- L'affectation du résultat Délibération 2020/009

Cheminement route des Eaux bleuesParking la Verchère

M Le Maire, explique que l'aménagement du cheminement piétonnier situé Route des Eaux Bleues ainsi que la mise en sécurisation du parking de la Verchère situés tous deux sur la Commune de Lugny, peuvent faire l'objet de demandes de subventions au titre des amendes de police.

Il demande donc autorisation à l'assemblée de lui donner leur accord afin de déposer les demandes de subvention.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve à l'unanimité.

5) SALLE EVENEMENTIELLE « Michelle BROUTCHOUX »**Délibération 2021 / 012**

M Le Maire expose que suite à la crise sanitaire du COVID 19, les travaux de la salle événementielle ont dû être interrompus et que la durée d'intervention pour le cabinet de maîtrise d'œuvre a donc été rallongée.

M Le Maire transmet aux élus une demande d'avenant n°2 concernant cette maîtrise d'œuvre d'un montant de 10 000,00 € TTC.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve à l'unanimité.

6) RODP GRDF 2020**Délibération 2021 / 013**

M Le Maire rappelle que l'occupation du domaine public de la commune par le concessionnaire du réseau de gaz donne lieu à une redevance annuelle. Le conseil se prononce sur le montant de cette redevance, soit **519 euros au titre de la RODP GRDF 2020.**

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve à l'unanimité.

7) RODP EDF 2019 et 2020**Délibération 2021 / 014**

M Le Maire rappelle que l'occupation du domaine public de la commune par le concessionnaire du réseau d'EDF donne lieu à une redevance annuelle. Le conseil se prononce sur le montant de cette redevance, soit :

- **209,00 € au titre de la RODP EDF 2019,**
- **212,00 € au titre de la RODP EDF 2020.**

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve à l'unanimité.

8) RODP F TELECOM 2020**Délibération 2021 / 015**

M Le Maire rappelle que la commune a décidé d'instaurer le principe de la redevance d'occupation du domaine public par les réseaux et installations de télécommunication, d'en fixer les montants et qu'il a délégué afin de calculer le montant des redevances dues par les opérateurs, afin d'émettre les titres de recettes correspondants, et enfin de reverser au SYDESL la contribution de la Commune à la mutualisation, d'un montant équivalent à cette ressource.

Par conséquent, la Commune versera au titre de sa contribution 2020 au fonds de mutualisation Télécom, géré par le SYDESL la somme de 994,22€

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve à l'unanimité.

9) CONVENTION-CADRE CDG 71**Délibération 2021 / 016**

M Le Maire expose aux élus, que le Centre de Gestion de la Saône-et-Loire assure pour le compte des collectivités et établissements affiliés des missions obligatoires prévues par la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée.

Au-delà des missions obligatoires, le CDG 71 se positionne en tant que partenaire « ressources humaines » des collectivités et établissements publics par l'exercice d'autres missions dites optionnelles. Dès lors, ces missions sont proposées par le CDG 71 afin de compléter son action et d'offrir aux collectivités et établissements publics un accompagnement pertinent et adapté en matière de gestion des ressources humaines.

Le Centre de Gestion propose ainsi une **convention-cadre** permettant, sur demande expresse de la collectivité, de faire appel.

Après conventionnement la collectivité ou l'établissement public peut, le cas échéant, déclencher la ou les mission(s) choisie(s) à sa seule initiative et ainsi faire appel à certaines missions proposées, notamment dans les rubriques :

- Emploi Mobilité
- Santé au Travail et prévention des risques
- Administration du personnel
- Gestion des documents et des données
- Conseil, organisation et changement.

L'autorité territoriale propose donc aux membres de l'organe délibérant de l'autoriser à signer la convention-cadre proposée par le CDG 71.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve à l'unanimité.

M Le Maire, rappelle qu'un agent territorial d'animation a démissionné, il convient donc de fermer le poste d'Adjoint territorial d'animation à raison de 22h47/hebdomadaire.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve à l'unanimité.

11) 12) FERMETURE & OUVERTURE de POSTE

M Le Maire, rappelle que suite à la mise en place d'une rupture conventionnelle d'un agent au service technique, une réorganisation des services est nécessaire et qu'il convient de fermer et d'ouvrir les postes suivants :

FERMETURE :

Adjoint technique territorial 7^{ème} échelon à raison de 20,68 h/hebdomadaire.

OUVERTURE :

Adjoint technique territorial à raison de 30,24 h/hebdomadaire.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve à l'unanimité.

12) RAPPORT de DELEGATION

Mme A.BLANC prend la parole afin de porter à connaissance des élus, le rapport de délégation préparé par les secrétaires de mairie et validé par M Le Maire.

Par délibération du 28 mai 2020, modifiée par délibération du 29 Juillet 2020, le Conseil Municipal a délégué au Maire, pour la durée de son mandat, un certain nombre de ses compétences. Conformément aux dispositions de l'article L,2122-22 du code Général des Collectivités Territoriales, M Le Maire doit rendre compte trimestriellement aux membres du conseil des décisions qu'il a été amené à prendre à ce titre, à savoir :

Point 1 / D'ARRETER ET MODIFIER l'affectation des propriétés communales utilisées par les services publics

* Bornage/division du 23/10/2020 : GARNIER-BALIGAND-BORDIN-DESPLANCHES-

* LAGADRIERE-COMMUNE -Fissy section AE

* Division du 18/11/2020 : PERROT-DUBOIS-MACON HABITAT-COMMUNE -Section AD-parking

* Division du 17/09/2020 : MARASCHINI-COMMUNE-Section AD

Point 6 / DE PASSER les contrats d'assurance ainsi que d'accepter les indemnités de sinistre y afférentes

* Mise en place de l'assurance pour la nouvelle mini-pelle et la remorque

Point 7 / DE CREER, modifier ou supprimer les régies comptables nécessaires au fonctionnement des services municipaux**Modification des régisseurs :**

* Régie Produits communaux : S.BADEY et M.PROST

* Régie Restaurant Scolaire : M.PROST et S.BADEY

* Régie Droit de Place : N.DUC et M.CHARVET

Point 8 / DE PRONONCER la délivrance et la reprise des concessions dans les cimetières

* Renouvellement concessions pour 30 ans-30/07/2020 : TOUZOT

* Collombarium pour 30 ans-18/12/2020 : ROBELIN

Point 14 / DE FIXER les reprises d'alignement en application d'un document d'urbanisme,

* Alignement INDIVIDUEL BALIGAND-GARNIER le 23/10/2020-Fissy

* Alignement INDIVIDUEL RICHY.P le 04/12/2020-Grandes Charmes

Point 15 / D'EXERCER, au nom de la commune, les droits de préemption définis par le code de l'urbanisme, que la commune en soit titulaire ou délégataire, de déléguer l'exercice de ces droits à l'occasion de l'aliénation d'un bien selon les dispositions prévues à l'article L 211-2 ou au premier alinéa de l'article L.213-3 de ce même code pour les opérations d'un montant inférieur à 100 000 €.

* Renonciation sur préemption Vte GUIOCHON LE 24/09/2020

* Renonciation sur préemption Vte DUCOTE le 15/10/2020

* Renonciation sur préemption Vte MARIAGE/MILLOT le 15/10/2020

* Renonciation sur préemption Vte MARIE le 16/10/2020

* Renonciation sur préemption Vte MARTIN le 27/10/2020

* Renonciation sur préemption Vte BALIGAND GARNIER le 10/11/2020

* Renonciation sur préemption Vte SOULIER MORIZET le 24/11/2020

Point 24 / D'AUTORISER, au nom de la commune, le renouvellement de l'adhésion aux associations dont elle est membre,

* Communes Forestières : 125,00 €

* SPA : 816,00 €

Point 25 / DE DEMANDER à tout organisme financeur, pour tous les projets d'investissement, l'attribution de subventions,

* Entrées de Bourg : DETR : 23 085 € / APPEL à PROJET Département : 32 319 € / AMENDE de POLICE : 12 000 €

* MDS DETR : 28 057 € et APPEL à PROJET Département : 47 216 €

DELEGATIONS RELATIVES aux marchés publics et Investissements : M. le Maire est chargé, pour la durée de son mandat, de prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et des accords-cadres d'un montant inférieur à un seuil défini par décret ainsi que toute décision concernant leurs avenants qui n'entraînent pas une augmentation du montant total initial à 5 %, lorsque les crédits sont inscrits au budget.

Salle évènementielle :

BECS	12/10/2020	270,00 €	Sécurité et Coordination
BECS	12/10/2020	270,00 €	Sécurité et Coordination
AUDUC MAROT	12/10/2020	45 066,32 €	Menuiseries extérieures

AUDUC MAROT	12/10/2020	5 718,11 €	Menuiseries extérieures
SNEEB	12/10/2020	9 356,12 €	Maçonnerie
BECS	23/10/2020	270,00 €	Sécurité et Coordination
PIGUET	23/10/2020	3 504,00 €	Charpente et Couverture
PIGUET	23/10/2020	29 548,80 €	Charpente et Couverture
SMP			
CHARPENTES	23/10/2020	9 150,00 €	Charpente et Couverture
ALTRAD	09/11/2020	3 978,60 €	Tables pour SDF
BECA	10/12/2020	9 760,36 €	Maîtrise d'œuvre
BECS	10/12/2020	270,00 €	Sécurité et Coordination
CHALEAS	10/12/2020	1 374,16 €	Maîtrise d'œuvre
SMPP	10/12/2020	30 646,74 €	Plâtrerie-Peinture-Faux Plafonds
ARATAL	11/12/2020	20 110,83 €	Élévateur PMR
AUDIO VISUEL			
LOC	11/12/2020	7 497,22 €	Matériel Scénique SDF
AUDUC MAROT	11/12/2020	3 132,05 €	Menuiseries intérieures
GUERIN	11/12/2020	26 244,49 €	Chauffage et plomberie
GUERIN	11/12/2020	3 584,15 €	Chauffage et plomberie
SMP			
CHARPENTES	11/12/2020	28 520,89 €	Charpente et Couverture
SMP			
CHARPENTES	11/12/2020	24 803,66 €	Charpente et Couverture
SNEEB	11/12/2020	19 172,38 €	Maçonnerie

TRAVAUX d'INVESTISSEMENT

ARC PHI	12/10/2020	924,00	Mise aux normes MDS
DB ENTREPRISE	12/10/2020	3041,53	Mise en conformité WC cour de la mairie
BET D'AVENTURE	12/10/2020	3 090,00	Mise aux normes MDS
CHAPEY	23/10/2020	10 089,90	Pose Clôture Gendarmerie
FRANS			
BONHOMME	23/10/2020	2 312,40	Tubes
MANUTAN	10/12/2020	650,15	Système Fixation cadres Biblio
BERTHOUD	11/12/2020	960,00	Mise aux normes Ravalement WC cour de la mairie
GREZAUD	11/12/2020	725,64	Mise aux normes Electricité WC cour de la mairie
MICHOUD	11/12/2020	31 200,00	Achat Mini pelle
MICHOUD	11/12/2020	3 700,51	Achat Remorque conjointe mini pelle

13) TEMPS SCOLAIRE

M P.GOURLAND prend la parole et rappelle qu'il y a 3 ans la commune avait changé de fonctionnement scolaire et est donc passée à 4 jours de temps scolaire hebdomadaire. Tous les 3 ans, chaque partie gravitant autour du fonctionnement scolaire doit se prononcer sur la reconduction ou non de ce temps scolarisé sur 4 jours ou 4,5 jours. Est rappelé néanmoins que le fait de passer à 4.5 jours est lourd à porter pour les enfants, et que cela représente un coût très onéreux pour les communes. Après en avoir débattu, 14 membres du Conseil Municipal se prononcent sur le fait de conserver la semaine scolaire à 4 jours et 1 membre s'abstient, préférant attendre la concertation des parties avant de se prononcer.

QUESTIONS DIVERSES

- **ORT** : « Opération Revitalisation du Territoire » : Le 1^{er} Adjoint rappelle aux membres, qu'il serait opportun pour la commune de Lugny de participer à l'opération ; Cette opération permettrait de rendre plus accueillant plus attractif le centre bourg et/ou la commune. Il serait opportun dans un premier temps de repérer les bâtiments qui pourraient bénéficier de cette remise aux normes, de cette remise en état. Puis, une commission pourrait aider à constituer le dossier du propriétaire (aidé par la Communauté de Communes de Tournus). M T.THEVENARD rappelle que M VAUX en avait parlé lors de son intervention durant une réunion de Conseil et demande si cette aide peut se cumuler avec d'autres aides ? Oui les aides sont cumulables.
M F.ROUGEOT précise qu'il faut se référer au diagnostic du PLUI (projet), le périmètre y est très bien défini. Quatre élus se proposent afin de constituer cette commission : Mrs P.GOURLAND, F.ROUGEOT, REDOUTEY et THEVENARD.
- **Course de Côte** : M T.THEVENARD informe les élus que compte tenu du contexte sanitaire, la course de côte est annulée.
- **Camping ST pierre** : M T.THEVENARD demande s'il existe un bail qui définit la location du camping ? Il aimerait le consulter afin de se renseigner sur les règles d'hygiène et de bonne tenue du camping, au moins savoir si ces informations ont été portées sur ledit bail. Un mauvais entretien porte préjudice à la commune, il serait souhaitable d'y remédier. M Le Maire précise que le bail est en mairie et qu'il est consultable.
- **Aire de collectes** : M J.GAYET demande si l'aire de collectes est ouverte ? M.P.GOURLAND informe que l'aire est en cours d'aménagement mais que les travaux ont pris du retard suite au mauvais temps, une fois terminé, il soumettra des photos du projet final à le DREAL afin de s'assurer que tout est conforme. Les travaux d'aménagement sont exécutés par les agents techniques, ils vont ainsi délimiter des zones de stockage. Mi-mars tout devrait être opérationnel si le temps le permet bien entendu.
- **LMO d'un agent** : M Le Maire a souhaité donner aux élus, des nouvelles de la santé d'un agent qui est en longue maladie ordinaire depuis 3 ans. Malheureusement son état s'achemine difficilement vers du positif. Néanmoins compte tenu de ses séquelles, il existe de fortes chances que l'agent aille vers une mise en retraite pour inaptitude.

- **Apprenti** : M Le Maire informe les élus que le contrat d'apprentissage de l'apprenti prendra fin dans l'été. Une concertation est proposée aux membres afin de se questionner sur son devenir.
- **Les Bois de Lugny** : Mme A.BLANC prend la parole afin d'informer d'un changement de programme concernant la communalisation des bois et forêts de Lugny et le travail sur les concessions d'occupation (carrière et Accrobranches). Il était initialement prévu de travailler sur la communalisation de nos forêts pendant le premier semestre puis de travailler sur les parcelles sans maître. La secrétaire de la COFOR, ne fera pas sa formation sur la communalisation pendant le premier semestre. C'est pourquoi nous avons commencé à travailler sur les "parcelles sans maître" qui nous ont été signalées sur le territoire de la commune.
Il existe approximativement à ce jour 48 biens sans maître, cette liste a été établie à partir de propriétaires de plus de 100 ans. Mme BLANC convient d'une réunion de travail avec M P.GOURLAND sur le cadastre le mardi 2 mars en mairie.
- **Fibre** : Mme S.GOYON demande à quelle date la fibre sera disponible sur Lugny ? La date de fin 2023 serait portée en réponse mais il s'agit là d'une date approximative.
Concernant la trappe du lavoir de Fissy qui a disparu, il est porté à connaissance qu'elle se trouve dans le local de la Commune.
Mme S.GOYON rappelle la vitesse excessive des voitures qui arrivent de Cruzille et qui traversent Collongette. M Le Maire va de nouveau en avertir la gendarmerie.
- **Logis du Centre** : M F.ROUGEOT demande aux élus si le Conseil Municipal envisage de répondre au courrier du Logis du Centre. Mmes DRAPIER et BLANC répondent qu'elles ont fait trois propositions de RDV et à ce jour, ces propositions sont restées sans réponse. A ce jour, le courrier est donc classé sans suite.
- **Marché hebdomadaire** : Mme L-M DRAPIER propose de faire installer un panneau « route barrée » côté CRCA-vers la SDF, à mettre en place chaque vendredi.

Avant de clôturer la séance, M Le Maire porte à connaissance des élus que M GAYET et lui-même sont convoqués à la gendarmerie le 09 mars 2021, suite à un dépôt de plainte d'un élu.

La date du prochain Conseil Municipal est fixée au 24 mars 2021 à 20h30.

La séance est levée à 23h30.

Le Maire,
Guy GALÉA

